

INFORMATION RELATIVE A LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION REGLEMENTEE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-13 DU CODE DE COMMERCE

Convention avec l'Agence nationale du sport (ANS), le Fonds de dotation Paris 2024 (FDD Paris 2024), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique et sportif français (CPSF)

Objet :

Cette convention est conclue entre FDJ, l'ANS, le FDD Paris 2024, le CNOSF et le CPSF. Elle a pour objet de définir les modalités d'organisation de l'appel à projets « Impact 2024 » et de soutiens financiers des projets des lauréat dudit appel.

En 2022, FDJ a souhaité être associée à l'appel à projets « Impact 2024 » en créant une catégorie spécifique au développement de la pratique sportive féminine. L'objectif est d'accompagner un maximum de projets structurants qui répondent aux envies et besoins des femmes (bien-être, santé, physique), à leur situation personnelle et à leur désir de pratiquer une activité physique plus librement.

L'ANS, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (Paris 2024), le CNOSF et le CPSF ont organisé en 2020 et 2021 les deux premières éditions de l'appel à projets Impact 2024 dont l'ANS était opérateur et le Paris 2024, le CNOSF et le CPSF financeurs. Pour cette troisième édition, FDJ a intégré l'appel à projets, devenant ainsi le premier partenaire financier privé de l'appel à projets pour l'édition 2022 d'Impact 2024. Par ailleurs, pour cette troisième édition, le FDD Paris 2024 s'est substitué à Paris 2024. L'ANS est l'opératrice principale de l'appel à projets.

Après la convention conclue au titre de l'édition 2022 de l'appel à projets (dotation de 100K€ de FDJ), FDJ a souhaité poursuivre son partenariat pour l'année 2023 dans le cadre d'une nouvelle convention.

Conditions financières : L'engagement financier de FDJ au titre de cette convention est une dotation de 100K€ à l'instar de l'année précédente. Le budget total de cette édition 2022 est de 5,4 m€.

Intérêt de la convention : FDJ accompagne le sport français depuis de nombreuses années. Elle participe à sa structuration depuis plus de 40 ans via son soutien au FNDS, devenu le CNDS, et aujourd'hui l'ANS.

FDJ est également partenaire de l'olympisme français depuis 2000. Cet engagement s'est intensifié quand l'entreprise est devenue partenaire officiel des JOP Paris 2024, après en avoir soutenu la candidature.

Dans le cadre de la politique mixité de l'entreprise et de ses engagements pour la promotion et le soutien du sport féminin, FDJ a souhaité s'impliquer dans la démarche « Héritage » de Paris 2024.

FDJ et Paris 2024 se sont associés pour lancer le 3^e baromètre « Sport féminin » qui permet de mesurer la pratique sportive des femmes en France. Les résultats de cette enquête grand public ont permis d'identifier les freins et les leviers à la pratique sportive des femmes. Paris 2024 et FDJ partagent un constat commun : l'ensemble de ces freins doivent être levés pour atteindre un niveau de pratique physique suffisant pour être en bonne santé car 38 % des Français sont sédentaires et la situation est encore plus alarmante pour les femmes.

Personne(s) intéressée(s) : L'État en tant qu'actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote, et Monsieur Charles Sarrazin, administrateur représentant l'État.

Modalités d'autorisation et date de la convention : La convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 19 avril 2023.